RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
CPAS DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil de l'Action sociale

Présents David Leisterh, *Président* ;
Laurent Van Steensel, Jeannine Bedin-Kempeneers, Claire Laloux, André Cobbaert, Marc Mathisen, Stéphane Jans, Charles Lejeune, Jean Moureaux, Michel Colson, *Membres* ;
Pierre Pardon, *Secrétaire*.

Excusé Jean-Marie Vercauteren, *Membre*.

Séance du 20.09.18

#Objet : Budget de l'exercice 2018 - Modification budgétaire n° 5.#

FINANCES

Modification budgétaire

LE CONSEIL :

Vu le budget initial du Centre Public d'Action Sociale de l'exercice 2018 arrêté par délibération du Conseil de l'Action Sociale en date du 23 novembre 2017 ;

Attendu que ce budget a été approuvé par le Conseil Communal en séance du 19 décembre 2017 ;

Vu sa décision du 21 février 2018 relative à la modification budgétaire n° 1 du budget de l'exercice 2018 ;

Vu sa décision du 24 mai 2018 relative à la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018;

Vu sa décision du 21 juin 2018 relative à la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2018;

Vu sa décision du 16 août 2018 relative à la modification budgétaire n° 4 de l'exercice 2018;

Vu l'avis du groupe technique en date du ;

Vu les articles 26 bis § 1er, 88 § 2 et 111 de la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

Vu l'arrêté du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995, portant règlement général de la comptabilité des Centres publics d'Action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;

ADOPTE, à l'unanimité, les modifications budgétaires n° 5 à apporter au budget du CPAS de l'exercice 2018, telles qu'elles sont reprises en annexe à la présente délibération et dont il résulte que :

1° Le montant total des recettes d'exploitation est augmenté de 158.420,00 €

2° Le montant total des dépenses d'exploitation est augmenté de 158.420,00 €

3° Le montant total des recettes d'investissement est inchangé.

4° Le montant total des dépenses d'investissement est inchangé.

5° Le montant de la dotation communale inscrit à l'article 0020/48600/01 est inchangé.

La présente délibération sera transmise au Collège des Bourgmestre et Echevins de Watermael-Boitsfort, pour approbation par le Conseil Communal, et pour information au Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ainsi délibéré en séance.

Le Conseil approuve le point à l'unanimité.

POUR LE CONSEIL

Le Secrétaire,
(s) Pierre Pardon

Le Président,
(s) David Leisterh

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 26 septembre 2018

Le Secrétaire,

Pierre Pardon

Le Président,

David Leisterh

David Leisterh

Président

Voorzitter

Signature Not Verified

Digitally signed by bos_signing.irisnet.brussels
Date: 2018.09.27 13:16:43 CEST
Reason: David Leisterh signed.
Location: Brussels

Pierre Pardon

Secrétaire

Secretaris

Signature Not Verified

Digitally signed by bos_signing.irisnet.brussels
Date: 2018.09.27 09:54:30 CEST
Reason: Pierre Pardon signed.
Location: Brussels